

## **COMMUNE DE ROCHEGUDE**

# **MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL MAPA M01-2018**

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

# SOMMAIRE

Article I – Dispositions générales.....	3
Article II : Connaissance des lieux.....	3
Article III : Diagnostics historiques et architecturaux.....	4
1. Mesures communes aux trois monuments.....	4
2. Mesures spécifiques à la Chapelle Notre-Dame-des-Aubagnans.....	5
Article IV : Sécurisation des édifices.....	5
Article V : Responsables techniques en charge du marché.....	5
1. Pour l'administration.....	5
2. Pour le titulaire.....	5

## Article I – Dispositions générales

Le présent marché est un marché de service pour la réalisation d'un diagnostic historique et architectural sur deux édifices propriété de la commune :

- La chapelle Notre-Dame-des-Aubagnans (IXe – XIVe siècles), monument historique inscrit depuis 1926, qui présente des désordres avec un risque important de chute de pierres et d'écroulement de maçonnerie, principalement au niveau des ruines du prieuré.
- L'église Sainte-Anne-et-Saint-Denis (XVIIIe-XIXe siècles) en vue de la restauration de l'intérieur de l'édifice, notamment la peinture des murs et des voûtes, le nettoyage et la consolidation des décors XIXe siècle des chapelles, le nettoyage du vitrail sud et des fenêtres, la rénovation de la porte d'entrée, le traitement du bois des objets mobiliers (stalles et confessionnaux).

La réalisation d'un diagnostic sur la fontaine au bassin hexagonal (XVIe siècle) devra être proposée en tant que Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE)

Les désordres affectant la chapelle Notre-Dame-des-Aubagnans relevés par l'ABF, nécessitent des travaux de conservation urgents qui devront être confirmés par le diagnostic réalisé sur le bâtiment, notamment :

- dévégétalisation de l'ensemble bâti,
- sécurisation des maçonneries des bâtiments annexes et de l'assommoir de la façade,
- mise en place d'une porte pour fermer l'accès à l'édifice.

Compte-tenu du risque de péril qui pèse sur la chapelle Notre-Dame des Aubagnans, le diagnostic de cet édifice sera prioritaire et devra identifier les mesures de sécurisation du site à mettre en place dans les meilleurs délais. Un planning prévisionnel des éventuelles opérations devra être mis en place au lancement de la mission.

Toutes les missions font partie d'un lot unique. En l'espèce, la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises, ou équivalentes, en vigueur. Elles se feront dans le respect du Code du patrimoine et en lien avec les services de l'Etat en charge des monuments historiques.

La nature et la quantité des prestations figurent dans le présent CCTP.

## Article II : Connaissance des lieux

Les candidats devront obligatoirement avoir visité chaque monument concerné par le présent marché. Ils devront remettre avec leur candidature un certificat de visite visé par la commune.

Les visites se font sur rendez-vous pris auprès de la Mairie au 04.75.04.81.12 aux horaires habituels d'ouverture.

## Article III : Diagnostics historiques et architecturaux

### 1. Mesures communes aux trois monuments

Les diagnostics réalisés sur les monuments devront permettre d'identifier les différentes phases de construction et de restauration. Le prestataire devra fournir une description et une présentation historique du monument sur la base de ses observations et des éléments documentaires existants et d'en relever les principales caractéristiques (dimensions, techniques de constructions, évolution, matériaux utilisés, restaurations précédentes...).

Par ailleurs, le diagnostic devra permettre de déterminer les désordres et les pathologies qui affectent les constructions (la structure, l'intérieur et l'extérieur) et leur état sanitaire. Ce volet du diagnostic devra aboutir à une identification des travaux nécessaires à la conservation des édifices, d'évaluer leur ampleur, leur coût et de proposer un phasage des opérations.

L'analyse technique ainsi réalisée devra notamment porter sur :

- les ouvrages de fondations ;
- les structures verticales ;
- les structures horizontales ;
- les maçonneries ;
- les façades.

Il appartiendra au prestataire de proposer la solution technique qu'il juge la plus adéquate pour l'étude du bâtiment en fonction de la configuration des lieux et des objectifs poursuivis. Il devra toutefois produire :

- Relevé photographique ;
- Relevé topographique ;
- 4 élévations des façades ;
- 2 coupes/élévations longitudinales ;
- 2 coupes/élévations transversales.

A l'issue des analyses le maître d'œuvre établira un rapport permettant de renseigner le maître d'ouvrage sur :

- l'état général du monument en précisant notamment au regard de ses caractéristiques structurelles, techniques et architecturales, les ouvrages pouvant être conservés en l'état, ceux nécessitant une remise à niveau et ceux nécessitant un remplacement ;
- l'état particulier de ses éléments constitutifs et d'équipement, notamment s'ils sont susceptibles de modifications.

Ce rapport permet d'appréhender aussi complètement que possible l'ensemble des contraintes à prendre en compte pour la conception et la réalisation d'un projet de restauration.

Le prestataire devra fournir pour chaque monument une liste des options de restauration utiles ou nécessaires avec une proposition de phasage et une évaluation de leur coût à partir du pré-programme élaboré par le maître d'ouvrage, des résultats du diagnostic, de l'avis des différents partenaires au projet et des scénarios d'utilisation futur des édifices.

A l'issue de cette mission, il devra être remis aux services municipaux un dossier complet avec le diagnostic historique, les plans utiles et les conclusions sur l'état des bâtiments. Le maître d'œuvre réalisera aussi un document de synthèse de présentation de l'opération à des fins de communication et de recherche de financement par la commune.

Les interventions sur les monuments inscrits au titre des monuments historiques, devront se faire dans le respect de la réglementation applicable et en lien avec les services de la DRAC au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat.

## 2. Mesures spécifiques à la Chapelle Notre-Dame-des-Aubagnans

Le site de la Chapelle est identifié comme zone de présomption de prescription archéologique. Compte tenu de l'importance archéologique du secteur, le maître d'œuvre devra se rapprocher du service régional de l'archéologie.

Au-delà de la proposition de restauration de l'édifice, les candidats devront remettre une proposition d'intervention pour la mise en place sans délai des mesures de sécurité indispensables pour la conservation de la Chapelle des Aubagnans et garantir la stabilité de l'édifice.

Le mémoire technique doit démontrer la prise en compte des contraintes spécifiques (historiques, architecturales et techniques) inhérentes à l'opération de restauration de la chapelle des Aubagnans.

### Article IV : Sécurisation des édifices

Si les diagnostics relèvent l'existence de risques imminents pour les édifices ou les usagers, le prestataire retenu devra définir et proposer au maître d'ouvrage les mesures de sécurité indispensables à mettre en place (étais, filets de protection...) dans l'attente de la réalisation des travaux de restauration.

La restauration des édifices fera l'objet d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ultérieur qui sera basé sur les résultats des diagnostics et du programme de travaux arrêté par la collectivité.

### Article V : Responsables techniques en charge du marché

#### 1. Pour l'administration

Le suivi des prestations, objet du présent marché, est effectué par la Direction Générale des Services de Rochegude.

#### 2. Pour le titulaire

Dès la notification du marché, le titulaire désignera nominativement une personne physique et indiquera ses coordonnées professionnelles, pour le représenter auprès de la commune de Rochegude, pour toute question relative à l'exécution et au suivi des prestations, objets du présent marché.